

Sujet : Tr: Tr: Rappel : consultation sur demande ouverture travaux miniers à St Pandelon (40)
De : RISPAL Vanessa - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DBEC <vanessa.rispal@developpement-durable.gouv.fr>
Date : 11/03/2022 11:02
Pour : pref-amenagement@landes.gouv.fr
Copie à : TASTET Pierre - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SEI/DE3S/DMAM <pierre.tastet@developpement-durable.gouv.fr>, DREAL Nouvelle-Aquitaine/UD 40 (Unité départementale Landes) <ud-40.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr>, GRESLIER Nathalie - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DBEC <nathalie.greslier@developpement-durable.gouv.fr>, PELLETANGE Julien - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SPN/DBEC <julien.pelletange@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour,

Au vu des informations transmises, le projet est compatible avec la réglementation relative aux espèces protégées et ne nécessite pas le dépôt d'une demande de dérogation, considérant notamment :

- l'impact résiduel faible du projet;
- et les mesures prévues dans le dossier, notamment :
 - l'adaptation du calendrier de travaux,
 - la protection du fosse abritant l'Agrion de Mercure,
 - la conservation de l'ensemble des haies accueillant le Chardonneret élégant.

Afin de garantir l'absence d'impact, ces prescriptions pourraient être reprises dans l'arrêté d'autorisation de travaux.

Je reste à votre disposition pour toute précision,

Cordialement,

Vanessa RISPAL
Chargée de mission "Gestion des espèces"
Site Bordeaux
DREAL Nouvelle-Aquitaine
05.56.93.32.88
07.64.44.14.88

----- Message transféré -----

Sujet :Rappel : consultation sur demande ouverture travaux miniers à St Pandelon (40)

Date :Thu, 10 Mar 2022 15:33:03 +0100

De :PREF40 pref-amenagement - 40 LANDES/PREFECTURE/DC2PAT/BUREAU DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L INGENIERIE TERRITORIALE (par AdER) <pref-amenagement@landes.gouv.fr>

Répondre à :PREF40 pref-amenagement - 40 LANDES/PREFECTURE/DC2PAT/BUREAU DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L INGENIERIE TERRITORIALE <pref-amenagement@landes.gouv.fr>